
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2008-2009

25 MARS 2009

PROPOSITION DE DÉCRET

MODIFIANT LE DÉCRET DU 19 MAI 2004 RELATIF À LA NÉGOCIATION EN
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE(1)

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION
PAR **M. MAURICE BAYENET.**

(1) Voir Doc. n°631 (2008-2009) n°1

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission de l'Education a examiné au cours de sa réunion du 25 mars 2009(2) la proposition de décret modifiant le décret du 19 mai 2004 relatif à la négociation en Communauté française.

1 Exposé de M. Neven

M. Neven commence son exposé introductif en expliquant que la présente proposition de décret a pour objectif de modifier le décret du 19 mai 2004 relatif à la négociation en Communauté française. Il ajoute que ce dernier décret trouve ses origines à un autre niveau en 1974.

Certaines dispositions du décret de 2004 préoccupent le commissaire Neven dans lequel il est prévu que le principe de négociations comprenne seulement le Gouvernement et les syndicats, et dont les fédérations de pouvoirs organisateurs ne sont pas associées. M. Neven ajoute que cela est susceptible de poser problème parce qu'aussi bien indirectement que directement, c'est le Gouvernement qui finance.

S'agissant de l'importance des fédérations de pouvoirs organisateurs, il explique combien ils sont nécessaires à la négociation. Il ajoute que même si les fédérations de P.O ont un point de vue critique, il reste cependant constructif. M. Neven

(2)

Ont participé aux travaux de la Commission :

M. Avril , M. Bayenet, Mme Bonni , Mme Bouarfa (en remplacement de M. Bayenet), M. Daïf (en remplacement de Mme Fassiaux-Looten), M. Dehu (en remplacement de M. Bayenet), Mme Jamouille , M. Luperto , M. Senesael, M. Wacquier , Mme Bertieaux , M. Borsus , M. Bracaval , Mme Defalque , M. Neven , Mme Corbisier-Hagon , M. Elsen , Mme de Grootte (Présidente) , M. Cheron et M. Reinkin

Ont assisté aux travaux de la Commission :

M. Dupont, Ministre de l'Enseignement obligatoire
 M. Tarabella, Ministre de la Jeunesse et de l'Enseignement de promotion sociale
 M. Milcamp, Mme Tillieux, M. Walry : membres du Parlement
 M. Pelosato, Directeur de Cabinet ministre Dupont
 M. Scandella, attachée au cabinet de M. le ministre Dupont
 M. Naïf, attaché au Cabinet de M. le ministre Dupont
 M. Schauwers, attaché au Cabinet de M. le ministre Tarabella
 M. Charles, collaborateur au cabinet de M. le ministre Tarabella
 M. Quentin, collaborateur au cabinet de M. le ministre Dupont
 M. Serghini, secrétaire politique du groupe PS
 Mme Gilman, experte du groupe PS
 Mme Wyard, experte du groupe PS
 M. Balcaen, expert du groupe ECOLO
 M. Lejeune, experte du groupe MR
 M. Jauniaux, expert du groupe cdH
 Mme Tilman, experte du groupe cdH

est favorable à ce que ces dernières soient associées à la table des négociations réunissant à la fois le Gouvernement et les syndicats.

Il ajoute à titre indicatif qu'en Flandre, la cour d'arbitrage a rendu un verdict dans lequel il est stipulé que les fédérations de P.O sont parties prenantes des négociations. En conséquence, M. Neven exprime être partisan de ce verdict et souhaite que la Communauté française prenne exemple.

2 Discussion générale

Cette proposition de décret a été examinée conjointement avec la proposition de décret modifiant le décret du 19 mai 2004 relatif à la négociation en Communauté française n° 671 (2008-2009) n° 1. La discussion générale est renvoyé au document n° 671 (2008-2009) n° 3.

3 Vote des articles

- Les articles 1er à 15 sont rejetés par 9 voix, 5 pour et 1 abstention.
- L'ensemble de la proposition de décret est rejeté par 9 voix, 5 pour et 1'abstention.
- Il est fait confiance à la Présidente et au rapporteur pour la rédaction du rapport.

Le rapporteur,

M. BAYENET

La Présidente,

J. DE GROOTE